

## Depuis la fête, en 2008, du Saint-Sacrement

par Jean Madiran

Article extrait de Présent n° 7553 du Samedi 3 mars 2012

Dans son exposé critique des « cinq plaies » de la « forme ordinaire » (du rite romain) telle qu'elle est célébrée aujourd'hui « dans l'écrasante majorité des églises », Mgr Schneider n'a pas omis, le 15 janvier, de s'exprimer sur *la Communion dans la main*, « répandue partout dans le monde » :

*« Non seulement cette façon de recevoir la Communion n'a été évoquée en aucune manière par les Pères conciliaires de Vatican II, mais bel et bien introduite par un certain nombre d'évêques en désobéissance au Saint-Siège et dans le mépris du vote négatif en 1968 de la majorité du corps épiscopal. Ce n'est qu'après, que le Pape Paul VI l'a légitimée sous conditions particulières et à contrecœur. »*

Mgr Schneider recommande alors de suivre l'exemple de Benoît XVI :

*« Le Pape Benoît XVI, depuis la fête du Saint-Sacrement 2008, ne distribue plus la Communion qu'à des fidèles à genoux et sur la langue, et cela non seulement à Rome, mais aussi dans toutes les Églises locales auxquelles il rend visite. Par-là, il donne à l'Église tout entière un exemple clair du magistère pratique en matière liturgique ».*

On aura remarqué les premiers mots de cette dernière citation : « depuis la fête du Saint-Sacrement 2008 », le Pape « ne distribue plus » la Communion dans la main. Il l'a fait jusqu'à cette date mémorable et précise : en 2008, la fête du Saint-Sacrement. C'est-à-dire le 22 mai 2008, énoncé sous sa forme liturgique la plus solennelle. Ce jour-là il s'est passé quelque chose, et ce n'était pas une hésitation ni une alternance ; ce n'était pas un changement occasionnel et provisoire ; c'était une décision sans retour.

En 2005, Benoît XVI avait reçu la charge d'une Église où, au premier rang des anomalies et inconvenances les plus visibles, il y avait cette Communion dans la main qui s'était partout imposée. Il avait commencé par reprendre son souffle. Il a médité durant trois années les possibilités pratiques, extrêmement limitées, d'intervenir efficacement à contre-courant. Il a finalement pris la décision, silencieuse et ferme, de ne plus jamais donner la Communion dans la main. Il n'a pour le moment pas fait davantage sur ce point, mais il a ainsi manifesté ce qu'il en pense et il a daté sa décision. Cela nous révèle peut-être un aspect de ce qu'est, non pas toujours, mais souvent, l'action de Benoît XVI dans l'Église d'aujourd'hui ; cela nous révèle peut-être à quel point il juge cette Église quasiment ingouvernable.

Sur la Communion dans la main comme sur les autres « plaies » liturgiques, l'argumentation de Mgr Schneider se fonde sur le Concile de Trente condamnant, dit-il, « l'accentuation exagérée de la notion de banquet dans la célébration eucharistique au détriment du caractère sacrificiel » ; elle se fonde également sur l'encyclique *Mediator Dei* de Pie XII et sur la constitution liturgique *Sacrosanctum concilium* de Vatican II. Cette dernière se trouve ainsi recadrée dans une continuité cohérente, celle de la doctrine et de la coutume catholiques. Telle est en somme la manière personnelle de Mgr Schneider, impérieuse et dynamique, d'interpréter Vatican II à la lumière de la Tradition.

Jean Madiran

Article extrait de Présent n° 7553 du Samedi 3 mars 2012